



# GÉNIE RACE 26

## *La course des sapeurs de marine*

### Règlement officiel

#### 1. GÉNÉRALITÉS

##### 1.1. Organisation

La **GÉNIE RACE 26** est organisée par l'association des sapeurs de marine – dont le siège est situé caserne Verneau, 200 avenue René Gasnier à Angers – en collaboration avec la ville d'Avrillé.

Cette 7<sup>e</sup> édition se déroulera le vendredi 29 mai 2026 de 15h30 à 20h00 pour les entreprises (vagues de 16h00 à 18h00) et le dimanche 31 mai 2026 de 9h00 à 17h00 (vagues de 9h00 à 15h00) pour le grand public (personnes nées jusqu'au 31 décembre 2010). Simultanément, une course **GÉNIE RACE JUNIORS** avec des obstacles adaptés est organisée pour les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 mai 2018.

En cas de forte demande, l'organisation se réserve le droit d'ouvrir une ou plusieurs vagues supplémentaires et communiquera en ce sens.

Le départ et l'arrivée de l'épreuve se feront au complexe sportif Delaune d'Avrillé, rond-point du général de Gaulle, 49240 Avrillé.

## 1.2. Parcours

La **GÉNIE RACE 26** est un parcours d'environ 7 kilomètres avec une trentaine d'obstacles pouvant tous être contournés si besoin (chemins balisés à cet effet). Elle se déroule sur des surfaces variées : sentiers caillouteux, chemins boueux, tranchées humides, routes, etc.

Il s'agit d'une épreuve sportive non chronométrée (pas de classement à l'arrivée) ouverte aux hommes et aux femmes nés jusqu'au 31 décembre 2010.

L'épreuve se déroulera par vagues de 300 participants maximum pour les entreprises et le grand public, avec un départ toutes les 30 minutes selon les inscriptions.

Deux zones de ravitaillement seront mises à disposition des participants, l'une sur le parcours et l'autre à l'arrivée.

Un bracelet de couleur correspondant au numéro de chaque vague sera remis à l'accueil. Les concurrents sont invités à se présenter 20 minutes avant leur départ à l'entrée du sas pour l'échauffement.

Le parcours de la **GÉNIE RACE JUNIORS** sera déployé le long du stade Delaune. Le ravitaillement n'aura lieu qu'à l'arrivée.

## 1.3. Assurance

Conformément à la législation en vigueur, l'association des sapeurs de marine 1894 a souscrit une assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile pouvant lui incomber en cas de dommages corporels et/ou matériels causés à autrui.

L'association des sapeurs de marine 1894 décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course.

Tous les participants doivent s'assurer individuellement pour les risques de dommages corporels. De plus, ils sont responsables civilement et pénalement de leurs actes et assument donc tous les risques liés à une épreuve de ce type, pour eux ou les autres participants tels que les spectateurs ou les équipes d'organisation.

## **2. COURSE ENTREPRISE**

L'épreuve se fera en équipe de 6 concurrents sans distinction de sexe.

### 2.1. Conditions de participation

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent remplisse les conditions suivantes :

- être né au plus tard le 31 décembre 2010 ;
- avoir payé son engagement via le site Klikego ([www.klikego.com](http://www.klikego.com)) ;
- avoir pris connaissance et validé individuellement le règlement de la course ;
- avoir fourni un PPS à jour ou être titulaire d'une licence FFA à jour (saison 2025-2026).

Toute personne qui se présentera sans PPS ou licence à jour se verra refuser l'accès à la **GÉNIE RACE 2026** et ne pourra en aucun cas être remboursée.

## 2.2. Inscription

Les inscriptions s'effectuent via le site internet ([www.klikego.com](http://www.klikego.com)) avant le jeudi 28 mai 2026, dans la limite des places disponibles (1500 participants maximum).

## 2.3. Tarifs

2 formules sont proposées :

- formule A : course + team building : **300 euros** par équipe de 6 personnes

Ce prix comprend :

- l'accès au parcours ;
- ravitaillement à l'arrivée ;
- cadeaux de l'évènement (tee-shirt et médaille *finisher*) ;
- dîner et soirée animée à la salle Tabarly d'Avrillé.

- formule B : course seule : **180 euros** par équipe de 6 personnes

Ce prix comprend :

- l'accès au parcours ;
- ravitaillement à l'arrivée ;
- cadeaux de l'évènement (tee-shirt et médaille *finisher*).

L'organisation ne prend pas en charge la commission prélevée par Klikego pour l'inscription en ligne.

## 3. COURSE GRAND PUBLIC

L'épreuve grand public se déroulera individuellement.

### 3.1. Conditions de participations

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent remplisse les conditions suivantes :

- être né au plus tard le 31 décembre 2010 ;
- avoir payé son engagement via le site Klikego ([www.klikego.com](http://www.klikego.com)) ;
- avoir pris connaissance et validé le règlement de la course ;
- remplir l'autorisation parentale pour les mineurs ([lien autorisation parentale](#)) à fournir le jour de l'épreuve avec une pièce d'identité lors de l'accueil et le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent également conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de l'organisation que chacune des rubriques du questionnaire donnent lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un

certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Ce document est disponible ici : [questionnaire santé mineur](#).

- avoir fourni à l'inscription un PPS ou une licence FFA à jour (saison 2025-2026).

Toute personne qui se présentera sans PPS ou licence FFA à jour se verra refuser l'accès à la **GÉNIE RACE 2026** et ne pourra en aucun cas être remboursée.

### 3.2. Inscription

Les inscriptions s'effectuent avant le jour de la course dans la limite des 3900 places disponibles (13 vagues de 300 entre 9h00 et 15h00). En cas de forte demande, une vague supplémentaire pourra être proposée.

### 3.3. Tarifs

**30 euros** par personne pour toute inscription jusqu'au 15 mai 2026 puis **35 euros** par personne à compter du 16 mai.

Ce prix comprend :

- l'accès au parcours ;
- ravitaillement à l'arrivée ;
- cadeaux de l'évènement (tee-shirt et médaille *finisher*).

L'organisation ne prend pas en charge la commission prélevée par Klikego pour l'inscription en ligne.

## 4. COURSE JUNIORS

### 4.1. Conditions de participation

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent remplisse les conditions suivantes :

- être né entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 mai 2018 ;
- avoir payé son engagement via le site Klikego ([www.klikego.com](http://www.klikego.com)) ;
- remplir l'autorisation parentale pour les mineurs ([lien autorisation parentale](#)) à fournir le jour de l'épreuve avec une pièce d'identité lors de l'accueil et le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent également conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de l'organisation que chacune des rubriques du questionnaire donnent lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Ce document est disponible ici : [questionnaire santé mineur](#).
- avoir signé le règlement de la course.

## 4.2. Tarifs

**8 euros** par enfant pour toute inscription jusqu'au 15 mai 2026 puis **10 euros** par enfant à compter du 16 mai.

Ce prix comprend :

- accès au parcours ;
- ravitaillement à l'arrivée ;
- cadeaux de l'évènement (tee-shirt et médaille *finisher*).

L'organisation ne prend pas en charge la commission prélevée par Klikego pour l'inscription en ligne.

## 5. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés sauf sur avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve (dans ce cas présentation d'un certificat médical obligatoire dans la limite de 15 jours suivant l'évènement et daté de 3 jours au plus après l'évènement).

L'organisation se réserve le droit de retarder le départ, d'arrêter la course, de modifier le parcours pour des raisons de sécurité. Aucun remboursement, même partiel ne sera effectué.

Par ailleurs, le personnel de l'association organisatrice étant en grande partie militaire d'active et de réserve du 6<sup>e</sup> régiment du génie, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de l'évènement, sans préavis, notamment en cas d'évènement grave (urgence opérationnelle, catastrophe naturelle, attentat, etc.).

## 6. TENUES

Les concurrents doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ni salie compte tenu du caractère salissant et abrasif du parcours et de ses obstacles. Collant ou survêtement et des gants type gants de vélos pour les franchissements d'obstacles sont vivement conseillés. Le port de bijoux est vivement déconseillé.

Le port de déguisement est autorisé mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers. En outre la tenue ne devra pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradation des effets personnels (tenue, montre, lors de l'évènement).

Le port de chaussures à pointes est strictement interdit (risque de détérioration des bâches sur le ventre et glisse). Les porteurs de lunettes sont invités à avoir un dispositif de maintien des lunettes afin d'éviter de les perdre sur certains obstacles dans la boue. En cas de casse des lunettes ou tout autre appareil (Go-Pro), la responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être mise en cause.

## **7. SÉCURITÉ**

### **7.1. Service médical**

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobiles ainsi que par des médecins sur place selon le nombre de participants. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs repartis sur le parcours. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors course toute personne qui mettrait en péril son intégrité physique ou celle d'un autre concurrent ou qui ne respecterait pas les consignes de sécurité. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

### **7.1. protection**

Compte tenu de la situation sécuritaire, le site sera placé sous VIGIPIRATE renforcé dans le cadre de la législation en vigueur. Toute personne, participante ou non, devra se soumettre au contrôle de sécurité.

Chaque obstacle sera encadré par un ou plusieurs bénévoles. La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, des messages seront annoncés par le biais de la sonorisation générale ou du site internet.

### **7.2. Abandon**

Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants ayant abandonné doivent se signaler au poste de secours ou au personnel d'organisation le plus proche. En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

### **7.3. Responsabilités individuelles**

Le participant est le seul responsable de son parcours ; il engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur ce dernier y compris lors des franchissements d'obstacles et des passages en eau s'il n'a pas respecté les règles élémentaires de sécurité ou les consignes spécifiques annoncées par le ou les bénévoles.

Chaque participant doit être en capacité de savoir traverser un bassin de 25 m à la nage, pour le franchissement d'éventuels passages en eau.

Tout participant doit également être en capacité de ramper, patauger, nager, sauter, varapper, passer des obstacles d'une hauteur maximale sans palier de 3 m de haut. Cependant, il n'y a aucune obligation de franchir tous les obstacles ; un concurrent qui ne se sent pas capable de franchir un obstacle peut le contourner.

Chaque coureur veille à sa sécurité et à celle des autres participants en adoptant une conduite empreinte de fair-play, d'entraide mais aussi de maîtrise.

Il est formellement interdit d'effectuer le parcours à contresens.

## **8. ENVIRONNEMENT**

Il est demandé aux participants de respecter scrupuleusement le balisage et de ne pas sortir des sentiers délimités par l'organisation. Les participants sont civilement et pénalement responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner lors de leurs passages dans les lieux publics ou privés empruntés par la manifestation.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

De nombreuses poubelles seront disposées sur le site et une benne sera mise en place dans la zone « douches-sanitaires » du stade Delaune.

## **9. UTILISATION D'IMAGE**

Par sa participation à l'épreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants droits ou ayants cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la **GÉNIE RACE 26**, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus, associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

## **10. UTILISATION DES DONNÉES**

Conformément aux lois informatiques et libertés, (loi 78-17 du 06 janvier 1978) vous pouvez accéder aux informations que vous avez données lors de votre inscription. En vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, et vous opposer à leur diffusion ou en limiter l'utilisation sur simple demande à l'organisation.

## **11. ACCEPTATION DES RISQUES/RENONCIATION À RECOURS**

En considération de son inscription et de sa participation à cette manifestation, chaque participant valide ce règlement et :

1. s'engage à respecter strictement les règles de sécurité et les obligations relatives à l'utilisation du site sur lequel se déroule la manifestation sportive dénommée « **GÉNIE RACE 26** », portées à la connaissance de tous les participants ;
2. atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique de la course nature à obstacles, tant en loisir qu'en compétition ;
3. renonce donc à tout recours contre l'organisateur et décharge l'association des sapeurs de marine 1894 ainsi que chacun de ses associés et membres de toute obligation ou action relatives à des blessures, même mortelles, qu'il/elle pourrait subir sauf faute de l'organisateur ;
4. participe à cette manifestation sportive dénommée « **GÉNIE RACE 26** » de son plein gré et en toute connaissance de cause de tous les risques et dangers auxquels il/elle s'expose compte tenu de l'activité à laquelle il/elle participe ;
5. reconnaît avoir pris connaissance de tous les risques que ce soit avant, pendant ou à l'issue de l'événement et ce sans limitation ; ces risques incluent notamment les accidents et/ou la maladie (en cas de blessures, incapacité, invalidité et décès) ;
6. renonce à recours contre tout autre participant pour tout accident lié à la pratique sportive ;
7. s'engage à ne pas dépasser ses propres limites physiques et à ne pas se mettre en situation de danger en ne respectant pas les consignes de l'organisateur ou en détournant ou contournant l'utilisation pour laquelle les obstacles sont conçus ;
8. conformément à L321-4 du Code du Sport, reconnaît avoir la possibilité d'assurer les accidents corporels (frais médicaux, invalidité permanente totale ou partielle, décès) auxquels la pratique sportive de la course nature à obstacles auprès de l'assureur de son choix ;
9. reconnaît avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de la couverture d'assurance dont il/elle dispose et renonce à toute action ou recours

en cas de défaut de conseil ou d'insuffisance ; si il/elle ne s'assure pas, il/elle comprend qu'il/elle assume notamment financièrement en cas d'accident ou maladie tous les frais médicaux, les pertes de revenus en cas d'incapacité ou invalidité.

Toute inscription à la **GÉNIE RACE 26** -course adultes et course Juniors- entraine la totale adhésion à ce règlement et à l'acceptation de toutes ses clauses.

## **12. CONTACT**

Pour toutes questions concernant la **GÉNIE RACE 26**, vous pouvez contacter l'association des sapeurs de marine 1894.

✉ : 200 avenue René Gasnier 49041 Angers Cedex 01

☎ : 02 72 47 20 22

@ : [organisation.genierace@gmail.com](mailto:organisation.genierace@gmail.com)